

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE GENAS

**ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE RÉVISION DU PLAN
LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Du mardi 12 juin 2018 à 9H00 au vendredi 22 juin 2018 à 16h00

Conformément à l'article L 123-9 du Code de l'Environnement, sur demande du commissaire-enquêteur le public est informé qu'en application de l'arrêté en date du 6 juin 2018, l'enquête publique ouverte du lundi 07 mai 2018 au lundi 11 juin 2018 inclus, en mairie de Genas, relative à la révision générale du PLU est prolongée de 11 jours. Elle s'achèvera le vendredi 22 juin 2018 à 16h00.

Le Président du Tribunal administratif de Lyon a désigné Monsieur Jean-Luc FRAISSE, directeur d'école d'architecture en retraite, maire honoraire, en qualité de commissaire- enquêteur. Outre les permanences prévues par l'arrêté initial n°2018-0111-06 du 17 avril 2018 et l'avis au public précédents, le commissaire-enquêteur tiendra trois permanences supplémentaires à la mairie de Genas pendant la période de prolongation de l'enquête :

- le mardi 12 juin 2018 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 13 juin 2018 de 9h00 à 12h00,
- le jeudi 14 juin 2018 de 9h00 à 12h00.

Pendant toute la durée de la prolongation de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier déposé en mairie de Genas, sise Place du général de Gaulle, et au service urbanisme, sis 10 rue Franklin 69740 GENAS, aux heures et jours habituels d'ouverture suivants :

En mairie de Genas :

- Lundi et mardi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00,
- Mercredi : 8h30-12h00 / 13h00-17h00,
- Jeudi : 8h30-12h00 / 13h30-19h00,
- Vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00,
- Samedi : 9h00-12h00

Au service urbanisme :

- Lundi et mardi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00,
- Mercredi : 8h30-12h00 / 13h00-17h00,
- Jeudi : 8h30-12h00 / 13h30-19h00,
- Vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-16h00

Le dossier d'enquête public pourra être consulté gratuitement sur un poste informatique dédié en Mairie et au service urbanisme, aux jours et heures d'ouverture habituels. Il sera également consultable pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site dédié à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/739>

Les informations pourront être demandées sur ce projet de PLU auprès de la Commune et plus particulièrement du service urbanisme. La procédure de révision du PLU de GENAS n'est pas soumise à évaluation environnementale suite à la décision de l'autorité environnementale en date du 10 décembre 2016.

Pendant toute la durée de la prolongation de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête papiers en mairie de Genas ou au service urbanisme, sur le registre dématérialisé, ou les adresser par écrit, avant la date de clôture, à :

M. Jean-Luc FRAISSE

Enquête publique relative à la révision du PLU de GENAS

Mairie, Place du Général de Gaulle 69740 GENAS

Le public pourra également formuler ses observations écrites à l'adresse électronique suivante, à l'attention du commissaire-enquêteur : enquete-publique-739@registre-dematerialise.fr

ainsi que sur le site internet suivant comportant un registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/739>

Les rapports et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie de Genas, sise Place du général de Gaulle, au Service Urbanisme sis 10 rue Franklin, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de GENAS à l'adresse suivante : www.genas.fr

A l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est l'approbation du PLU par le Conseil municipal, après modifications éventuelles résultant de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées.

Renseignements : Toutes les modalités de l'enquête publique sont précisées dans les arrêtés municipaux du 17 avril 2018 et du 6 juin 2018 affichés à la Mairie de GENAS, au lieu habituel d'affichage. Les informations concernant l'enquête publique seront également consultables sur le site internet de la mairie de GENAS à l'adresse suivante : www.genas.fr
Toute information relative à la révision du PLU peut être demandée auprès de la Commune et plus particulièrement du service urbanisme.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE GENAS

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE RÉVISION DU PLAN
LOCAL D'URBANISME (PLU)

Du lundi 7 mai 2018 à 9H00 au lundi 11 juin 2018 à 17h00

Dans le cadre de la procédure de révision du PLU de GENAS, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de PLU arrêté par délibération du Conseil municipal en date du 26 octobre 2017.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier déposé en mairie de Genas, sise Place du général de Gaulle, et au service urbanisme, sis 10 rue Franklin 69740 GENAS, aux heures et jours habituels d'ouverture suivants :

En mairie de Genas :

- Lundi et mardi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00,
- Mercredi : 8h30-12h00 / 13h00-17h00,
- Jeudi : 8h30-12h00 / 13h30-19h00,
- Vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00,
- Samedi : 9h00-12h00

Au service urbanisme :

- Lundi et mardi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00,
- Mercredi : 8h30-12h00 / 13h00-17h00,
- Jeudi : 8h30-12h00 / 13h30-19h00,
- Vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-16h00

Le dossier d'enquête public pourra être consulté gratuitement sur un poste informatique dédié en Mairie et au service urbanisme, aux jours et heures d'ouverture habituels. Il sera également consultable sur le site internet de la ville avant l'enquête publique à l'adresse suivante : www.genas.fr puis pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site dédié à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/739>

Les informations pourront être demandées sur ce projet de PLU auprès de la Commune et plus particulièrement du service urbanisme.

La procédure de révision du PLU de GENAS n'est pas soumise à évaluation environnementale suite à la décision de l'autorité environnementale en date du 10 décembre 2016. Le Président du Tribunal administratif de Lyon a désigné Monsieur Jean-Luc FRAISSE, directeur d'école d'architecture en retraite, maire honoraire, en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête papiers en mairie de Genas ou au service urbanisme, sur le registre dématérialisé, ou les adresser par écrit, avant la date de clôture, à :

**M. Jean-Luc FRAISSE
Enquête publique relative à la révision du PLU de GENAS
Mairie, Place du Général de Gaulle 69740 GENAS**

Le public pourra également formuler ses observations écrites à l'adresse électronique suivante, à l'attention du commissaire-enquêteur : enquete-publique-739@registre-dematerialise.fr ainsi que sur le site internet suivant comportant un registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/739>

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de GENAS – bureau à l'accueil de l'Hôtel de Ville :

- **Lundi 7 mai de 9h00 à 12h00 ;** - **Mercredi 16 mai de 14h00 à 17h00 ;**
- **Samedi 2 juin de 9h00 à 12h00 ;** - **Samedi 9 juin de 9h00 à 12h00 ;**
- **Lundi 11 juin de 14h00 à 17h00.**

Les rapports et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie de Genas, sise Place du général de Gaulle, au Service Urbanisme sis 10 rue Franklin, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de GENAS à l'adresse suivante : www.genas.fr

A l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est l'approbation du PLU par le Conseil municipal, après modifications éventuelles résultant de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées.

Renseignements : Toutes les modalités de l'enquête publique sont précisées dans l'arrêté municipal du 17 avril 2018 affiché à la Mairie de GENAS, au lieu habituel d'affichage. Les informations concernant l'enquête publique seront également consultables sur le site internet de la mairie de GENAS à l'adresse suivante : www.genas.fr

Toute information relative à la révision du PLU peut être demandée auprès de la Commune et plus particulièrement du service urbanisme.